

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



## EXTRAIT

### **Séance du 24 avril 2026 à 18h**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°16- RESSOURCES HUMAINES**

#### **Approbation tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2026**

#### **Rapporteur :**

Pello Etcheverry,  
adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

**Date de la convocation :** 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## N° 16- RESSOURCES HUMAINES

### Approbation des tableaux des effectifs du personnel territorial de Saint-Jean-de-Luz

Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal d'approuver les tableaux des effectifs du personnel territorial de la Commune.

Il est rappelé que ceux-ci sont susceptibles de modifications durant l'année, compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, des résultats de concours, des avancements de grades et des besoins des services.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tableaux des effectifs du personnel territorial au 1<sup>er</sup> mai 2026 présentés en annexe 10.

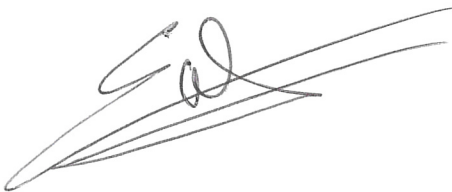
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 16 avril 2026,
- Approuve les tableaux des effectifs du personnel territorial au 1<sup>er</sup> mai 2026 présentés en annexe 10.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

